

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;

A EWIG,
Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

31 Décembre 1879.

A l'occasion du Jour de l'An,
l'Echo Saumurois ne paraîtra pas
demain.

LE MINISTÈRE.

On a abouti à faire un cabinet de dégel, mais il paraît que, pour arriver à ce résultat éphémère, il a fallu déployer de grands efforts. M. J. Grévy a jugé même opportun de conférer avec M. Gambetta qui a daigné se montrer bon président. Il s'est contenté, pour cette fois, de la soumission, et, après avoir sauté M. Lepère, il a donné son approbation à la liste ministérielle qui a paru au *Journal officiel* et que nous avons publiée.

Le *Parlement*, le journal patroné par M. Dufaure, qui a connu des premiers la composition du nouveau cabinet, en publie les noms et y ajoute ces réflexions :

« Ce qui, dans cette liste, nous cause une satisfaction réelle, c'est que nous n'y retrouvons point les noms de M. Léon Say et de M. Waddington. Quels que soient le programme et le sort du nouveau ministère, ce ne sera pas un ministère d'équivoques. Le centre gauche n'y a pas de représentant. M. Léon Say, malgré les instances faites auprès de lui par M. de Freycinet et par M. Grévy, a énergiquement refusé de rester ministre des finances si M. Waddington quittait les affaires étrangères. De son côté, M. Waddington, que « les chefs de l'Union républicaine » ne voulaient point garder au quai d'Orsay, a décliné l'ambassade de Londres, qui lui était offerte. On nous assure que M. Casimir Périer, auquel M. de Freycinet avait proposé le ministère de l'intérieur, l'a refusé. Nous ne pouvons qu'applaudir le député de l'Aube.

« C'est le portefeuille de l'intérieur qui a essuyé le plus de mésaventures. A sept heures, M. Goblet en était le titulaire. Le décret était signé. A neuf heures, M. Lepère, écarté d'abord, se retrouvait ministre. »

Au point de vue parlementaire, le ministère de M. de Freycinet ne serait point viable, si l'influence de M. Gambetta ne devait point s'exercer à son profit pour lui rallier une majorité et obliger l'Union républicaine à se soumettre.

M. Gambetta triomphera-t-il des résistances qui ne manqueront pas de se produire ? Nous ne saurions le préjuger ; mais il possède une arme qui lui assure un singulier avantage.

La question électorale va dominer plus que jamais la politique républicaine, et le journal du président de la Chambre, la *République française*, ne craint pas d'inviter le ministère à rappeler aux députés que « leur sort est attaché au sien ». Le ministère « fera les élections », dit-elle, et les parts du gâteau électoral seront la récompense de la docilité exigée par le maître.

Nous demandons à nos amis, écrit M. Mayol de Lupé, de ne point oublier ces déclarations de l'organe de M. Gambetta ; ils pourront ainsi voir clairement de quel côté doit se porter toute leur activité. Ils sont en face d'un cabinet qui « fera les élections » ; qu'ils se mettent résolument en face du pays, qui aura un jour à juger les œuvres de M. Gambetta, devenu, par l'entremise du nouveau ministre des affaires étrangères et du nouveau ministre de la guerre, maître souverain de l'armée et de la politique extérieure de la France.

Le dénouement de la crise ministérielle est le prélude d'une crise plus grave où les destinées de la patrie seront exposées à de cruelles aventures. Puissent les folies qui seront commises au nom de la France n'avoir d'autre juge que la France elle-même !

Le patriotisme doit être le continuel aiguillon de nos volontés, et, s'il nous fait pressentir les périls qui nous environnent, c'est pour nous mieux marquer la grandeur des devoirs qu'il nous impose.

L'ancien ministre n'a jamais vu la majorité se prononcer contre lui, cependant il est tombé tout seul, il s'est effondré de lui-même. Pourquoi ? parce qu'il était incapable. Là-dessus tous les journaux étaient d'accord ; républicains et monarchistes, officieux et radicaux, tous n'avaient qu'une voix pour déplorer la rare insuffisance des dix ministres.

Ce défaut capital a-t-il disparu ? Les six ministres restés, évidemment ne sont pas plus fins aujourd'hui qu'hier ; les nouveaux venus rachètent-ils cette insuffisance ? Sont-ils des aigles qui vont transporter par les airs les tortues restantes ?

Le général Gresley passait pour un militaire très-distingué avant d'être ministre, le général Farre a moins de réputation. M. Léon Say est un financier bien supérieur à M. Magnin, et M. Waddington valait bien M. Varroy. M. Le Royer était le principal orateur du cabinet, et son successeur, M. Cazot, n'a jamais passé pour un Mirabeau.

En additionnant, d'un côté, les médiocres valeurs perdues ; de l'autre, les non-valeurs acquises, on obtient pour résultat un ministère plus médiocre encore que le précédent.

Donc le premier trait du cabinet actuel est son étonnante médiocrité. On prétend parfois que le régime démocratique est le règne de l'aristocratie des intelligences ; sous la République, dit-on, la naissance, la fortune, la faveur ne sauraient pousser aux honneurs des nobles incapables, des favoris sans talent ; les places ne sont données qu'au mérite. Tout cela est fort beau en théorie ; mais voyez la pratique, considérez M. Magnin, M. Cazot, et jugez ! Parmi ces dix ministres, trouvez un Colbert, cherchez un Richelieu !

Le second trait du nouveau cabinet est sa modération relative. Sans doute le centre gauche perd les deux ministres qui le représentaient dans l'ancien, MM. Waddington et Léon Say ; mais il a encore un pied à l'étrier, M. Varroy est du centre gauche.

C'est peu, si vous voulez, mais c'est beaucoup si l'on songe à ce qui aurait pu arriver. Les portefeuilles ne tombent pas aux

mains des partisans de l'amnistie. On avait parlé de M. Brisson et de M. Floquet ; ces hommes politiques ont été écartés. M. Challemel-Lacour ne pourra fusiller personne. Ainsi raisonne le centre gauche, aussi comprenons-nous la joie manifestée par le *Journal des Débats*.

La *République française* est également très-satisfaite ; suivant elle, le ministère répond à la réalité de la situation, à l'attente de la majorité, aux vœux du pays. Cette joie se comprend. M. Gambetta vient d'échapper à un grand danger ; serré de près par M. Clémenceau, il se voyait acculé à la nécessité de prendre la direction des affaires ; tout-à-coup une issue s'est ouverte. M. Gambetta ne regarde pas à la largeur du passage, il est passé et cela suffit. Il a en main, par ses agents, les principaux ministères ; l'indispensable Freycinet assure le maintien de sa politique vis-à-vis de l'étranger ; M. Lepère, à l'intérieur, ne nommera aucun fonctionnaire désagréable, et le général Farre litte l'armée.

Sous ce ministère aussi docile qu'incapable, la Chambre va finir de s'user, le Président de la République sera abreuvé de nouveaux dégoûts, tout est donc bien disposé ; au moment voulu, M. Gambetta mettra en scène les premiers sujets de sa troupe, qui prononceront la dissolution de la Chambre, dirigeront les élections et feront plébisciter le maître.

Chronique générale.

LES NOUVEAUX MINISTRES.

Voici quelques renseignements biographiques sur les quatre nouveaux ministres introduits dans le cabinet replâtré par les soins de MM. Grévy, Gambetta et de Freycinet :

Né en 1824, à Alais (Gard), M. Cazot, ministre de la justice, est donc âgé aujourd'hui de 58 ans. Après avoir terminé ses études de droit, il se jeta dans la politique,

30

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

Oh ! le joli plaisir !... le plaisir rare ! et comme des invités de la comtesse lui savaient gré d'avoir songé à le leur offrir !

Jugez donc. Se montrer sous un costume exotique, original, piquant, qui met en lumière précisément ce que nos modes actuelles laissent dans l'ombre.

Mieux encore, s'envelopper d'un domino noir, ne laisser éclater sous la dentelle du loup que des yeux étincelants ; arriver inconnue dans ce bel hôtel en fête qui se fait volontairement mystérieux, depuis la livrée discrète, jusqu'à l'orchestre adouci ; plaisanter un ami, railler un sot parce que le costume permet plus de folie que la robe à traîne, et que le domino n'est de mise que deux jours dans toute l'année. Quel régal !

Les fêtes vénitienues de l'ambassade d'Autriche avaient fort excité jadis la curiosité. Celle de l'hôtel d'Anglejean fit sensation. Des costumes d'une fabuleuse richesse, des déguisements étourdissants, sous les dominos de satin bleu ou rose les plus

jolies femmes ; sous l'inévitable manteau vénitien, les hommes les plus distingués ; un luxe de réception sans pareil, une gaieté dont l'entrain n'excluait pas le bon goût.

Au milieu des Henri III, des Apollon, des Beau Dunois, des Don Juan, des Philippe II, des Troubadours, des Hidalgos, des Sobiesky, des Yvan-le-Terrible, des Pulcinella et autres personnages historiques ou légendaires, Gustave d'Astiville apparaissait triomphant en officier croate.

La tournure n'était peut-être pas suffisamment martiale, mais les fourrures étaient splendides !... et un nombre respectable de pierres fines authentiques étincelaient à la poignée de son sabre.

M^{lle} d'Astiville, dissimulée sous un domino de satin blanc, assistait, le cœur gonflé d'orgueil, à la double exhibition de la personne de son fils et de ses diamants de famille.

La comtesse avait jeté une poignée de gravures sur le piano de sa fille en lui disant : « Choisis. » Et la charmante enfant, fidèle à sa simplicité native, avait préféré aux marquises Pompadour et aux soubrettes Louis XV le costume un peu grave, sobre de couleurs, chaste de formes, d'une Japonaise noble, quelque chose comme la *Belle Saimara* de l'Odéon.

Sous ces étoffes amples et traînantes, Emmeline avait revêtu à son insu une sorte de majesté souriante d'un indicible attrait. Rien de plus pur

que son visage, de plus décent que son costume. Ses tresses noires lui formaient une auréole, et, de tous les bijoux de sa mère, elle n'avait emprunté, pour compléter sa coiffure, que deux longues épingles d'or.

En la voyant descendre, ainsi parée, la comtesse lui tapota amicalement la joue, grande et rare faveur !...

— Toujours un peu puritaine, fit-elle en riant.

— O mère ! que vous êtes belle ! répondit Emmeline avec une sincère admiration.

Dans sa somptueuse toilette d'impératrice de Russie, Césarine était fort belle, en effet, quoique le velours et le brocart, les galons massifs et le bandeau impérial lui restituassent, par leur opulence lourde, quelques-unes des années qu'elle ne dissimulait plus.

M. de Madiran fut un des premiers à saluer les maîtresses du logis. Ses cheveux blancs ne s'abritaient pas sous un domino protecteur ; il avait revêtu l'imposante simarre d'un juge du redoutable tribunal des Dix.

Il n'était venu que pour voir Emmeline. L'enfant touchante, pour laquelle son cœur se gonflait parfois d'un attendrissement tout paternel. Il ne voulait rien perdre du rafraîchissant spectacle de cette jeunesse et de sa grâce dans cette atmosphère de plaisir.

Bien placé pour n'en rien perdre, il se plaisait, à

mesure qu'augmentait la foule étincelante, à suivre du regard Emmeline, modeste et gaie, à travers les groupes dansants ; la perdant dans un tourbillon de valse, la retrouvant dans la gravité d'un quadrille, s'attachant à ses épingles d'or comme à un signe de ralliement d'où la coquetterie, non le charme, était bannie.

— Que ne peut-elle être ma fille ! pensait-il avec un soupir ; la femme de Robert !... En est-elle une meilleure ?

Bientôt, à ce jeu du regard, persistant et enchaînant, M. de Madiran acquit la certitude qu'il n'était pas seul à river son attention aux pas d'Emmeline. Seulement, ce qu'il faisait à distance, un autre le tentait de plus près, malgré les méandres capricieux des danses et sans s'y mêler.

Un domino de haute taille, d'allure élégante et jeune, manœuvrait avec une remarquable habileté à travers les flots de dentelles, les fraises, les papiers, les rapières, les sceptres, les thyrses des multiples déguisements, pour se trouver le plus souvent possible sur le passage de la jeune Japonaise.

Non qu'il y mît une insistance indiscrète, mais par le fait de son audace heureuse à circuler dans les groupes, il put se donner à maintes reprises la satisfaction de rencontrer le regard brillant d'Emmeline, ou d'entendre un rire clair s'envoler de ses fraîches lèvres roses.

fut interné à Montpellier, à la suite du coup d'Etat de 1852, échoua en 1869 comme candidat de l'opposition dans le Gard, devint, au 4 Septembre, secrétaire général du ministère de l'intérieur, fut envoyé, le 2 juillet 1871, par les républicains du Gard, à l'Assemblée nationale, et obtint, en décembre 1875, un fauteuil de sénateur inamovible. M. Cazot siège dans les rangs de l'Union républicaine, mais il importe de faire remarquer que les opinions de l'Union républicaine sénatoriale sont celles de la gauche proprement dite de la Chambre.

M. Varroy, ministre des travaux publics, est né en 1826 à Vitte (Vosges). Elève de l'Ecole polytechnique, il entra, vingt ans plus tard, dans le corps des ponts-et-chaussées. Ancien membre de l'Assemblée nationale, élu sénateur en 1876 et réélu en 1879, il a pris place dans les rangs de la gauche. Depuis deux ans, il remplit les fonctions de rapporteur général de la commission des finances. C'est un orateur lourd, pâteux, aphone, médiocrement rompu aux luttes de la tribune.

M. Magnin, ministre des finances, est né à Dijon en 1824 ; il fut député de l'opposition sous l'Empire; nommé au 4 Septembre ministre de l'agriculture et du commerce (marchés dits de la Défense nationale), envoyé en 1871 à l'Assemblée nationale par les républicains de la Côte-d'Or, il obtint, en 1875, un siège de sénateur inamovible. Orateur médiocre et très-sobre de discours, il est inscrit au groupe de la gauche.

M. le général Farre, ministre de la guerre, est né en 1816. Sous-lieutenant à l'Ecole d'application du génie, en 1837, nous le retrouvons colonel après cinquante-deux années de grade. M. Testelin se le fit adjoindre comme général de brigade à la délégation de la Défense nationale; le général Bourbaki le prit pour chef d'état-major; et le général Faidherbe, chargé du commandement de l'armée du Nord, lui attribua les fonctions de major général.

Après la guerre, le général Farre fut envoyé en Algérie, puis appelé au commandement de l'Ecole polytechnique. Depuis lors, il a été promu au grade de général de division, attaché au comité des fortifications au ministère de la guerre, et enfin chargé de commander le corps d'armée de Lyon.

M. le général Farre n'appartient ni au Sénat ni à la Chambre.

L'Officiel a publié hier le décret nommant les sous-secrétaires d'Etat dont les noms suivent :

- M. Constans, à l'intérieur ;
- M. Martin-Feuillée, à la justice ;
- M. Wilson, aux finances ;
- M. Turquet, aux beaux-arts ;
- M. Sadi-Carnot, aux travaux publics ;
- M. Girerd, à l'agriculture.

M. de Freycinet vient de terminer la circulaire qu'il va adresser à tous les agents

diplomatiques de la France à l'étranger. Ce document sera communiqué par le ministre des affaires étrangères au prochain conseil des ministres.

La note caractéristique est que le changement de cabinet et le remplacement de M. Waddington par M. de Freycinet n'ont introduit aucune modification dans la politique de paix que la France se propose de suivre vis-à-vis des autres nations.

M. Gresley, ex-ministre de la guerre, d'accord avec son successeur le général Farre, s'est réservé le commandement du 44^e corps d'armée dont le siège est à Lyon.

On assure que le premier acte du général Farre sera de donner de l'avancement au major Labordère.

DÉMISSIONS DES AMBASSADEURS.

M. Waddington est allé annoncer à M. Grévy que M. de Saint-Vallier, le général Chanzy et M. Fournier avaient envoyé leur démission.

Ces trois ambassadeurs ont expressément prié M. Waddington de remettre cette démission entre les mains de son successeur lorsqu'il quitterait le ministère.

Cette nouvelle, dont nous garantissons l'authenticité, a profondément ému M. Grévy.

La démission de M. de Saint-Vallier, qui depuis quelques mois envoyait de Berlin des conseils très-utiles, l'a particulièrement affecté.

On dit aussi que M. de Noailles a envoyé sa démission; mais ce bruit mérite confirmation.

Une bataille a eu samedi, au lycée de Lyon, entre les élèves qui se préparent à l'Ecole polytechnique et ceux qui se destinent à l'Ecole de Saint-Cyr.

Depuis un grand nombre d'années, dit le *Newelliste*, les premiers ont pris l'habitude de s'isoler de leurs camarades pendant les récréations, et ne permettent à aucun d'eux de venir prendre part à leurs jeux.

Samedi, un de ces derniers ayant voulu forcer la consigne, fut reçu à coups de poing et dut être transporté à l'infirmerie. Un frère du blessé crut devoir intervenir et fut suivi de tous ses camarades. Il y eut une mêlée. Les surveillants et les domestiques de l'école, conduits par le proviseur, essayèrent de faire cesser le combat, mais ils furent mis pêle-mêle à la porte.

M. le recteur de l'Académie, ayant fait une enquête, décida que les principaux meneurs seraient expulsés. Mais leurs camarades s'étant déclarés solidaires et ayant annoncé qu'ils suivraient ceux qu'on expulsait, M. le recteur a accordé une amnistie pleine et entière.

poursuivant. Peut-être ce dernier ne fût-il point parvenu à couper un quadrille historique qui les séparait, si M^{lle} d'Anglejean, appuyée au bras du superbe officier croate, ne se fût arrêtée à quelques pas de lui pour mieux assister aux coquettes figures du quadrille.

Le domino, lui aussi, s'arrêta dans sa fuite, et ce ne furent pas les danseurs qui eurent le mérite d'endormir sa prudence.

Ce fut bien plutôt le couple harmonieux de taille, d'âge et de beauté, que formaient, au premier rang des spectateurs, l'officier croate et la jeune Japonaise.

Une même pensée venait sans doute à tous les esprits en les voyant ainsi rapprochés et souriants, une pensée ébauchée au bal précédent et qui semblait s'affirmer davantage dans le prestigieux entraînement de cette fête.

Trois mots suffisaient à expliquer la gamme de sentiments et de faits que les jeunes gens semblaient appelés à parcourir.

Et, tandis que tous les visages exprimaient une vague sympathie pour ce dénouement probable, à l'abri du domino, une physionomie attentive et crispée se contractait nerveusement.

Une main toucha l'épaule du mystérieux invité. — Robert ? murmura M. de Madiran. (A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

LE FROID.

La France n'a pas été seule à ressentir les effets du froid et de la neige. L'étranger en souffre également, et les contrées, même celles qui d'ordinaire sont préservées des rigueurs de l'hiver, ont une température exceptionnellement froide.

En Suisse, dans le canton de Bâle-Campagne, beaucoup d'arbres se fendent sous l'action du froid. Des platanes, par exemple, ont éclaté.

Après le lac de Morât, le lac de Neufchâtel commence à geler; la glace s'étend à perte de vue devant le port de Neufchâtel.

On mande des Brenets que le Doubs est complètement gelé, et que des traîneaux fortement chargés le traversent sans danger.

Un bateau à vapeur s'est trouvé pris dans les glaces comme au pôle nord.

L'Italie elle-même n'est pas épargnée :

On a trouvé dans un bois, aux environs de Rome, le cadavre d'un paysan âgé de soixante ans. Ce malheureux était mort de froid en faisant sa provision de bois.

En Allemagne, le Rhin est complètement pris aux bouches du Neckar. Il est si solide, que les paysans préfèrent passer sur la glace que sur le pont payant. Mais la surface est si rugueuse qu'il serait impossible de le traverser en traîneau.

A Spire, le spectacle est admirable. Les glaçons arrêtés forment des collines entre lesquelles se trouvent quelques sentiers praticables pour les piétons et qui permettent de passer de la rive bavaroise à la rive badoise. Un cabaretier du pays a eu l'idée d'établir une sorte d'auberge au milieu du fleuve et grand nombre de personnes viennent s'y rafraîchir.

On écrit de Mayence que les nommés Joseph Schilling et Mayer ont établi des tentes sur la glace. La seconde de ces tentes n'a pas moins de six pièces. Ces aubergistes ont des enseignes portant le nom de leurs propriétaires. Il s'agit d'établir une boucherie au milieu du Rhin, et un maréchal va y ferrer les chevaux à glace. Un grand nombre d'individus se disposent à transporter leur industrie au milieu du Rhin.

Un journal alsacien dit que si le froid continue on ne tardera pas à faire la même chose entre Strasbourg et Kehl.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Général commandant l'Ecole de cavalerie recevra les visites officielles du Jour de l'An, jeudi matin, de 9 heures à 10 heures 3/4.

Nous lisons dans le *Globe* :

« On annonce la nomination de M. Saisset-Schneider, préfet de la Savoie, à la préfecture de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Béchade. M. Saisset-Schneider serait nommé, nous assure-t-on, à la demande de M. Allain-Targé, qui a des ententes dans le département de Maine-et-Loire et qui a apprécié les services de M. Saisset-Schneider dans le Morbihan au moment du voyage de la commission d'enquête sur l'élection de M. de Mun. »

M. Saisset-Schneider, dit l'*Union de l'Ouest*, est le seul préfet du 16 Mai maintenu dans l'administration.

D'après la théorie de M. Le Royer, puisque M. Saisset-Schneider a servi le 16 Mai, c'est qu'il en approuvait le programme; ou s'il ne l'approuvait pas, comment l'a-t-il servi ?

M. Goujat, percepteur à Trémont, canton de Vihiers, est nommé à la perception de Saint-Florent-le-Vieil.

M. Planty, percepteur à Saint-Florent-le-Vieil, est nommé à la perception de Trémont.

Nous lisons dans le *Courrier d'Angers* :

« On nous apprend que, dénoncé comme réactionnaire endurci (?), le brigadier de pêche Leloup, malgré 23 ans de services et malgré de beaux états de service militaire, vient d'être brutalement révoqué de ses fonctions. »

Incendie à Douces. — Lundi, vers 6 heures du soir, le feu s'est déclaré, à Douces, dans une barge de coirets et bourrées appartenant au sieur Louis Boucher, boulanger à Doué.

En attendant les pompiers, la gendarmerie a organisé une prise d'eau et une chaîne, et les pompes, en arrivant, ont pu être mises en batterie. Ce n'est qu'après un travail de cinq heures qu'on a pu se rendre maître du feu; tous les bâtiments voisins ont été préservés, ainsi que des meules de paille et chaume qui étaient à quelques mètres seulement du foyer de l'incendie.

Ce sinistre est tout accidentel: le sieur Hémon avait allumé du feu dans sa cave pour dégeler son vin, des étincelles se sont élevées par le puisard et sont venues s'abattre sur les brandes et les ont enflammées.

La perte s'élève à 400 fr. environ, non couverte par une assurance.

LE PRIX DE LA VIANDE.

On lit dans l'*Avenir de la Vienne* :

« Vendredi, a eu lieu l'adjudication des subsistances à fournir au Lycée de Poitiers, pour 1880.

» Parmi ces fournitures, nous signalons l'adjudication de la viande de boucherie qui a été faite au prix de 1 fr. 37 c. le kilogramme, désossée. Les os, non compris dans les poids, sont laissés à l'administration du Lycée.

» Comment se fait-il que la boucherie de la place de Poitiers fasse payer la viande, pareille, au consommateur, à raison de 1 fr. 90 c., 2 fr. et même 2 fr. 40 le kilogramme, les os (réjouissance) compris ?

LOUDUN.

M. Frédéric Arnault de la Ménardière, ancien président du tribunal de première instance de Loudun et père de l'honorable professeur à la Faculté de droit de Poitiers, vient de mourir à Loudun, à l'âge de 89 ans.

— On vient d'écroquer à la prison de Loudun le sieur B..., agent d'assurances, originaire de Saint-Léger-Montbrillais, accusé de vol.

TOURS.

On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

« Jeudi dernier, on trouvait au lieu dit le Chemin-du-Plessis, commune de Sainte-Anne, la veuve Madrel, née Boucard, âgée de 76 ans, étendue sans connaissance devant son foyer. Un examen plus attentif démontra que cette femme avait eu la tête fracassée à coups de marteau ou de tout autre instrument contondant. La malheureuse femme n'était point morte, comme on l'avait cru tout d'abord. On fit immédiatement appeler M. le docteur Herpin jeune, qui constata de graves fractures du crâne; la cervelle avait été mise à nu. Ce n'est que vendredi, vers deux heures, que la justice a été avertie. De suite, M. le procureur de la République et M. le juge d'instruction, accompagnés de M. le docteur Danner, se rendirent à Sainte-Anne pour faire les premières constatations et entendre les témoins.

» Le vol ne paraît pas le mobile de ce crime, car rien n'a été dérobé; en effet, des valeurs et des pièces d'argenterie qui se trouvaient à la portée de la main n'ont pas été touchées.

» Cette femme habitait seule chez elle: elle avait de proches voisins qui n'ont pu donner aucun renseignement pouvant éclairer la justice. »

La victime, qui n'avait pas recouvré connaissance, ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

L'*Indépendant* d'hier ajoute ce qui suit :

« A Sainte-Anne, l'émotion causée par l'assassinat de la veuve Madrel est toujours vive.

» L'autopsie, qui avait été faite samedi, y avait démontré d'horribles blessures faites avec un instrument contondant.

» Aujourd'hui un nouveau transport de justice a eu lieu.

» Espérons que ce crime ne restera pas impuni comme beaucoup d'autres, dont les auteurs sont encore inconnus. Ainsi, pour ne citer que les faits de ce genre qui nous viennent à la mémoire, l'assassinat par strangulation d'une fille soumise, sur le Champ-de-Mars, est resté impuni. De même, on n'a pas trouvé l'auteur de l'assassinat commis, l'été dernier, sur une autre fille soumise. Citons encore le meurtre d'un

messager de Bléré qui n'avait survécu que quelques jours à ses horribles blessures, et celui d'une femme des environs de Bléré, tuée d'un coup de feu, sans que les auteurs aient été découverts. Nous ne parlons que pour mémoire de nombreux vols accompagnés d'escalade, d'effraction et de bris de clôture, commis en ville depuis deux ou trois ans, et dont les auteurs n'ont pu être découverts. »

Un déraillement a eu lieu dimanche à Saint-Patrice. Un train dans lequel se trouvaient des voyageurs et des bestiaux a eu trois voitures jetées au bas d'un remblai. Trois bœufs ont été tués et plusieurs autres blessés à ne pouvoir les transporter. Heureusement, les chaînes qui relient les wagons se sont brisées, sans quoi une voiture de voyageurs descendait à son tour dans le remblai. La responsabilité de cet accident paraît devoir incomber à l'aiguilleur qui n'aurait point calculé l'espace nécessaire au garage du train. La perte des bestiaux est évaluée à environ 7,000 fr.

Le train de voyageurs partant du Mans pour Tours à 2 heures 15 a déraillé dimanche matin entre Vaas et Château-du-Loir, par suite de la rupture de l'essieu d'une voiture à voyageurs. Cinq voitures ont quitté les rails.

Personne n'a été blessé. La circulation n'a pas été interrompue, mais les trains sont arrivés au Mans avec des retards considérables.

NANTES.

Dans son audience du 29 décembre, le tribunal correctionnel de Nantes a condamné, par défaut, à 15 jours de prison, M. X..., instituteur.

M. X..., qui avait contracté en 1873 un engagement décennal, a quitté l'enseignement sans remplir aucune des formalités requises en pareil cas.

LA TEMPÉRATURE.

La période de froid exceptionnel commencée depuis plus d'un mois a pris fin avant-hier. La température monte dans presque toutes nos stations.

La bourrasque de la Norvège continue sa marche vers l'est: une tempête du sud règne sur la côte orientale de la Baltique. En France, les vents du sud-ouest persistent, aussi la hausse de température va se maintenir et le temps rester pluvieux dans le nord et l'ouest.

La baisse du baromètre a été rapide à Paris.

La Russie reprend une température normale; le temps chaud a cessé depuis quelques jours et le thermomètre est à 26 degrés au-dessous de zéro à Wologda et à Kiew.

L'ANNÉE BISEXTILE 1880.

L'année 1880, dans laquelle nous allons entrer, correspond aux années:

- 6593 de la période julienne;
- 2656 des Olympiades;
- 2633 de la fondation de Rome;
- 2627 de l'ère Nabonassar;
- 5640 de l'ère des Juifs;
- 1880 de l'annéissance de Jésus-Christ;
- 1296 de l'hégire des Turcs.

Les fêtes mobiles ont lieu:

- La Septuagésime, le 1^{er} janvier;
- Les Cendres, le 14 février;
- Les Rameaux, le 21 mars;
- Pâques, le 28 mars;
- Les Rogations, les 3, 4 et 5 mai;
- L'Ascension, le 6 mai;
- La Pentecôte, le 16 mai;
- La Trinité, le 23 mai;
- La Fête-Dieu, le 27 mai (renvoyée au dimanche suivant).

Le premier dimanche d'avent, le 28 novembre.

Enfin, les autres fêtes seront, savoir: la Saint-Jean le jeudi, l'Assomption (fête du 15 août) le dimanche, la Trinité le lundi, Noël le samedi.

CONSEILS ET RECETTES.

Manière de dégrasser les verres lampes. — Il est quelquefois très-difficile d'enlever des verres de lampe les taches provenant d'écla-

boussures d'huile que la chaleur y a fixées et comme incrustées.

Lorsque ces taches résistent au frottement d'un linge imbibé d'alcool ou de savon — de blanc d'Espagne ou de tripoli, ou de pierre finement pulvérisés, — on les attaque avec l'acide muriatique ou chlorhydrique; on trempe dans cet acide un chiffon de laine et on rince vivement les parties du verre maculées.

Le nettoyage complet est ainsi promptement effectué.

Faits divers.

Nous lisons dans la *Bourgogne* la scène suivante qui s'est passée à la mairie d'Auxerre:

« Une pauvre femme, demeurant rue Cochois, n° 6, pressée par la rigueur de la saison, et par le misérable dénûment de ses enfants, se présente à la mairie pour demander quelques secours.

« — Où vos enfants vont-ils à l'école? demande rudement M. le maire.

« — Mon garçon va à l'école communale.

« — Et vos filles?

« — L'aînée va à l'école des Sœurs de la place Lebeuf.

« — Si vous n'envoyez pas vos deux filles aux écoles communales, je ne vous donnerai aucun secours.

« — Comment, monsieur le maire, dans mes plus pressants besoins, pendant la maladie de mon pauvre homme, vous ne m'avez jamais rien donné, je n'ai rien reçu que des Sœurs, et vous voudriez que je leur ôte mes enfants! Les Sœurs soignent bien mes petites. Même, depuis huit jours, elles les nourrissent.

« — Que leur donnent-elles donc à vos enfants?

« — De la soupe, du pain et du fricot avec. Tant que mes filles sont avec les Sœurs, je suis tranquille et je ne les retirerai jamais de chez elles.

« — Là-dessus la pauvre mère se retire.

« Monsieur le maire la rappelle.

« — Non, non, je ne veux rien de vous qui recevez si bien les gens. Je ne remettrai jamais les pieds chez vous. »

A Auxerre encore, le maire a annoncé que le fourneau laïque n'ayant pu être construit à temps, il se trouvait dans la pénible nécessité d'utiliser cette année, pour la dernière fois, la charité des Sœurs.

Si les Sœurs n'étaient que des femmes, elles eussent immédiatement fermé leur fourneau. Mais la charité de ces saintes filles leur ordonne de dévorer les outrages de l'impunité et de la bêtise radicale. Pour le service de Dieu et des pauvres, le fourneau fonctionnera par leurs mains.

LES PATINEURS A CHEVAL.

Les amateurs qui se rendaient dimanche au lac du parc de la Tête-d'Or, à Lyon, pour y patiner, ne furent pas peu surpris de voir sur la glace deux officiers de hussards lancés au grand trot, et dont les chevaux avaient, sur cette surface glissante, une allure aussi assurée que sur la route la mieux entretenue.

Ces officiers essayaient un nouveau ferrage à glace.

Les clous, de forme pyramidale, dépassent le fer du cheval de près d'un centimètre et s'enfoncent à chaque pas d'environ deux à trois millimètres. De cette façon, le cheval prend sur la glace un point d'appui solide et ne craint pas de glisser, même dans l'allure la plus rapide.

Ce système de fer est tel que chaque soir on peut facilement déferer le cheval et lui épargner la fatigue que lui causeraient les clous élevés dont nous avons parlé.

Les éleveurs de la Gironde sont dans le ravissement!

Il vient de naître dans leur pays un pur sang anglais du plus beau blanc.

S'il court sur un hippodrome parisien, ce sera peut-être le premier cheval blanc qu'on y admirera.

Il y a quelques jours, le docteur C.... revenait un peu tard de Noyal pour se rendre à son domicile, à Châteaubriant (Loire-

Inférieure). Son cheval, qui marchait péniblement sur la neige, ayant tout à coup pris de l'effroi, le vieux médecin crut apercevoir une masse noire étendue sur la route. Il descendit et put constater les tristes effets, sur un ouvrier du chemin de fer de Rennes, de ces détestables boissons que certains débitants laissent absorber à leurs pratiques au-delà de tout besoin.

Sa vigueur réussit à hisser le malheureux sur le siège de la voiture et à l'y maintenir jusqu'au Val-Fleuri, où notre nouveau Samaritain remit à l'hôtelier son homme, en payant intégralement l'écot de la nuit.

Ce soir-là, les domestiques du docteur étaient inquiets. Ils le virent rentrer, heureux d'avoir fait une bonne action.

Nous avons beau, dit le *Monde*, mettre le public en garde, et particulièrement les gens de province, contre les pièges qui leur sont tendus par les filous, toujours nous avons de nouveaux méfaits à raconter.

Hier encore, un brave homme venant de Poitiers, le nommé Boillet, qui stationnait dans la gare d'Orléans, à Paris, fut accosté par un homme élégamment habillé qui lia conversation avec lui et l'engagea à l'accompagner chez un marchand de vins. Il le conduisit alors chez un débitant du boulevard Saint-Marcel, 2, et lui proposa de faire une partie de cartes.

Au moment où on allait se mettre à jouer, entrèrent deux individus qui furent reconnaissables par le monsieur obligé et invités par lui à prendre part à la partie. Comme on le pense bien, ce fut Boillet qui perdit.

Au moment où il tirait de sa poche son porte-monnaie pour solder la dépense, un des trois individus s'en empara et prit la fuite. Les deux autres firent semblant de courir après leur camarade, et personne ne revint.

Le malheureux Boillet a dû aller raconter à M. Paggi, commissaire de police, que son porte-monnaie contenant 40 fr. venait de lui être volé et qu'il se trouvait sans le sou pour retourner à Poitiers.

LES CAPSULES DE GOUDRON DE GUYOT sont à ce point efficaces dans les cas de rhume, toux, oppression, bronchite, asthme, que les malades qui en ont fait usage une première fois s'en tiennent à cette médication, qui dispense de l'emploi de toute espèce de tisane, pâte ou sirop.

A la dose de deux à trois capsules à chaque repas, ce traitement revient à quelques centimes par jour.

Il existe de nombreuses imitations de ce produit. M. Guyot ne voulant pas assumer une responsabilité qui ne lui incombe pas, ne garantit la qualité que des flacons de capsules qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs. (19)

REVUE FINANCIÈRE.

Avant-hier a eu lieu l'assemblée générale annuelle du Sous-Comptoir des entrepreneurs.

Elle a approuvé les comptes, voté le dividende de 15 francs et réélu quatre des administrateurs sortants.

Elle a donné une indication significative de ses tendances en élisant au même titre M. Sauret, censeur du Crédit foncier. Cette manifestation fera tomber les projets qui tendaient à séparer le Sous-Comptoir de son puissant allié le Crédit foncier.

Certains journaux font grand bruit de l'émission, annoncée pour le 10 janvier, des obligations de la Banque hypothécaire. Nous croyons que le public restera absolument indifférent à l'affaire. Ce n'est pas l'intérêt de 1 1/2 0/0 du capital nominal qui peut attirer les souscripteurs. Sera-ce la prime de remboursement de 520 fr.? Nous en doutons.

Les obligations sont en effet remboursables, d'après le prospectus, en 75 ans.

Cette durée est déjà fort longue; mais si l'on jette un coup d'œil sur le tableau d'amortissement de l'emprunt que la Banque hypothécaire se garde bien d'ailleurs de publier, on voit qu'il serait plus exact de dire que la prime est payable après 70 ans, car à cette époque il restera à rembourser plus de 700,000 obligations, sur les 1,200,000 formant le total de l'émission.

Nous sommes donc loin d'un amortissement normal pouvant donner sécurité aux souscripteurs.

Presque toutes les chances sont reportées fort loin: qui voudra dès lors se contenter

d'un intérêt aussi minime pendant 50, 60 ans ou plus, pour avoir un billet de loterie qui ne pourra probablement profiter qu'à ses petits enfants, si toutefois cette création existe encore à cette époque.

Ajoutons qu'il n'est nullement prouvé que l'émission en question ne tombe pas sous l'application de la loi du 24 mai 1836, qui prohibe toute espèce de loterie, et que par suite la souscription ne soit pas exposée à être annulée par les tribunaux.

Paris, 30 décembre.

En vue de la reprise des primes qui se fait demain, on déploie les plus grands efforts pour faire monter nos rentes. Nous constatons une légère avance: 3 0/0, 84.60; amortissable, 83.80; 5 0/0, 115.07 1/2, après 114.87 1/2.

Sur les fonds d'Etat étrangers, il y a également une certaine amélioration.

L'Italien oscille de 81.55 à 84.60, l'emprunt russe 1877 fait 93.

Nous n'avons pas de variations appréciables à signaler sur les valeurs de crédit dont la tendance reste ferme.

Foncier, 4,077 à 4,080; Banque de Paris, 878.75; Banque ottomane, 525.

Le Crédit foncier, après 4,075 fr., a fini à 4,074 fr. à terme. Le comptant clôture à 4,040 fr., en hausse de 5 fr. sur la Bourse de samedi. Les demandes du comptant sur les nouvelles Foncières et les Communales 1879 sont tous les jours plus nombreuses.

La Banque hypothécaire est en baisse à 692 fr. 70.

Rien de nouveau à signaler sur la Banque européenne et sur la Banque parisienne.

Les actions et les obligations des chemins de fer français sont sans affaires.

Celles des chemins de fer étrangers sont bien tenues, sans variations appréciables.

Valeurs industrielles en légère hausse: Gaz, 4,035; Suez, 7.25.

Les Immeubles de Paris se négocient de 582.50 à 585.

Le journal du Dimanche

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ,

va commencer immédiatement la publication du grand roman: *Le Demi-Monde sous la Terreur*, par F. DU BOISGOBEY, avec illustrations de J. Ferat, et dont la gravure a été confiée à nos meilleurs artistes.

Le 43^e volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons à nos lecteurs que tous les grands écrivains contemporains ont apporté leur concours au *Journal du Dimanche*, qui depuis vingt-six ans tient toujours le premier rang parmi les publications illustrées.

Un numéro par semaine, 40 c. avec 16 pages de texte in-4^e et un morceau de musique.

Paris: 40 centimes le numéro. — Départements: 45 centimes le numéro.

Abonnements: Paris, 4 an, 6 fr.; 6 mois, 3 fr. — Départements, 4 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour l'union postale: 4 an, 8 fr. 50.

Le volume broché, Paris, 3 fr. — Départements, 4 fr.

Administration: Paris, place Saint-André-des-Arts, 41.

Nota. — On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

ALMANACH DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ

Pour 1880 — 23^e Année.

Élégante brochure de 64 pages, format colombier avec couverture dessinée par Ferdinandus et imprimée en couleur.

Nombreuses gravures et texte intéressant sur tous les événements de l'année: Faits militaires, portraits de célébrités, scènes de pièces en vogue, fêtes et cérémonies, revue comique par Cham, etc.

50 CENTIMES.

Envoi franco dans les départements: 60 cent.

En vente: Aux Bureaux de l'*Univers illustré*, Librairie Calmann Lévy, 3, rue Auber; à la Librairie Nouvelle, boulevard des Italiens, 15, et chez tous les libraires et marchands de journaux.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

